



Défense nationale

National Defence

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

DEMANDE DE PROPOSITION REQUEST FOR PROPOSAL

RETOURNER LES SOUMISSIONS À : RETURN BIDS TO:

MAT.DESProc.3-4.DOSE@forces.gc.ca

Selon les instructions énumérées au
paragraphe 1.4 – Présentation des soumissions

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

L'invitation prend fin – Solicitation Closes

À – at : 14 h, heure avancée de l'Est

Le – on : 08 novembre 2016

| | |
|---|--|
| Titre/Title Coussins en mousse | N° de l'invitation – Solicitation No W8474-17-NF18 |
| Date de l'invitation – Date of Solicitation 29 septembre 2016 | |
| Adresser toutes questions à – Address Enquiries to Becky Reid DOSE 3-4-3 Quartier général de la Défense nationale 101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A 0K2 | |
| N° de téléphone – Telephone No. 613-995-5251 | N° de fax – FAX No Non applicable |
| Destination Précisé dans les présentes. | |

Instructions :

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

| | |
|--|--|
| Livraison exigée – Delivery required Précisé dans les présentes | Livraison proposée – Delivery offered |
| Raison sociale et adresse du fournisseur – Vendor Name and Address | |
| Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) – Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) | |
| Nom/Name _____ | Titre/Title _____ |
| Signature _____ | Date _____ |

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est présenté dans la section « Détails des articles ».

1.2.1 Besoin Optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens qui sont décrits à Annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant le 31 Mars 2019 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

1.3 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.4 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans la demande de soumissions, ainsi qu'à l'article 2.5 de la Partie 2, Clauses du contrat subséquent, avant 14 h HAE, le 08 novembre 2016.

Le Canada demande aux soumissionnaires de transmettre leurs offres par voie électronique à l'adresse suivante :

MAT.DESProc.3-4.DOSE@forces.gc.ca

Renseignements et instructions sur les soumissions transmises par voie électronique :

1. Les courriels ne doivent pas excéder cinq mégaoctets et ne doivent pas comprendre d'autres facteurs tels que des macros et/ou des liens intégrés. Les courriels qui ne répondent pas à ces

- critères seront refusés par le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à la personne-ressource du MDN.
2. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels.
 3. La personne-ressource du MDN accusera réception des documents.
 4. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que la personne-ressource du MDN a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si la personne-ressource du MDN accuse réception de chaque document.
 5. Afin de minimiser les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents.
 6. Les documents reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

1.4.1 Présentation de prototypes

Dans le cadre de son offre technique, le soumissionnaire doit fournir au Canada un échantillon prototype identique de l'équipement qu'il propose, conforme aux biens indiqués à l'annexe A – Besoin – Détails des articles, numéros d'article CAP3 et MCS.

Les prototypes SEULS doivent être livrés à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale
BFC Uplands, Édifice 475
320 Paul Benoit Driveway
Ottawa (Ontario) K1V 1J1
Personne-ressource principale : Drew Monrad, 613-998-5287
Autre personne-ressource : Peter Clappison, 613-945-5707

Au plus tard le 08 novembre 2016 à 14 h HAE, mais au plus tôt trois jours ouvrables avant la date de clôture de la DP.

Remarque : Au cas où les échantillons seraient endommagés lors de leur envoi au MDN avant l'essai de réception, le Canada permettra au fournisseur de remplacer tout élément endommagé à raison d'un article pour un article.

1.4.2 Liste de vérification du respect des spécifications techniques

Le soumissionnaire doit confirmer que ses biens proposés sont conformes aux critères d'évaluation de l'annexe C en indiquant « Oui » ou « Non » dans la colonne « Satisfait/non satisfait » et en indiquant les réponses dans la colonne « Renvoi ».

1.5 Attestations et renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est déterminé que le

soumissionnaire a fait, sciemment ou non, de fausses déclarations concernant les attestations, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le soumissionnaire qui ne se conforme pas à toute demande présentée ou exigence imposée par l'autorité contractante verra sa soumission déclarée non recevable ou sera considéré en situation de manquement aux fins du contrat.

1.5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

1.5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

1.5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés, le cas échéant, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

1.6 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

1.7 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

1.7.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être dûment remplies et fournir tous les renseignements exigés dans l'appel d'offres pour permettre une évaluation complète.

1.7.1.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter tous les critères d'évaluations techniques obligatoires énoncés à l'annexe C pour être déclarée recevable.

1.7.1.2 Évaluation financière

A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix – Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

1.7.2. Méthode de sélection

A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection – Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

1.8 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

1.9 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

2.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

2.2.1 Besoin Optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens qui sont décrits à Annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant le 31 Mars 2016 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

2.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.3.1 Conditions générales

2029 (2016-04-04) Conditions générales – biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.4 Durée du contrat

2.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat à un an à partir de la date d'attribution, inclusivement.

2.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 13 janvier 2017.

2.4.3 Lieu de livraison [sera indiqué au moment de l'attribution du contrat]

2.5 Responsables

2.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Peter Green
Titre : Chef de Section, DOSE 3
Organisation : Ministère de la Défense nationale
Direction : SMA(Mat)/DG Svc Appro/DOSE
Adresse : 101, promenade du Colonel By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : 613-992-1276
Télécopieur : 613-944-5060
Courriel : Peter.Green@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

2.5.2 Responsable de l'approvisionnement

Nom : Becky Reid
Titre : agent principal d'acquisition, DOSE 3-4-3
Organisation : Ministère de la Défense nationale
Direction : SMA(Mat)/DG Svc Appro/DOSE
Adresse : 101, promenade du Colonel By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : 613-995-5251
Télécopieur : 613-944-5060
Courriel : Becky.Reid@forces.gc.ca

Le responsable des achats représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en œuvre des outils et des processus exigés dans le cadre de l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

2.5.3 Responsable technique [sera indiqué au moment de l'attribution du contrat]

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

2.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les noms du représentant de l'entrepreneur et du responsable technique et les coordonnées de ceux-ci seront divulgués au moment de l'attribution du contrat.

2.6. Paiement

2.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme conformément aux modalités du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

2.6.2 Limite de prix

Clause C600C (2011-05-16) du *Guide des CCUA*, Limite de prix

2.6.3 Paiement unique

Clause H1000C (2008-05-12) du *Guide des CCUA*, Paiement unique

2.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

2.8 Attestations et renseignements supplémentaires

2.8.1 Conformité

Sauf indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'adjudication du contrat ainsi que la communication volontaire de renseignements supplémentaires constituent des modalités du contrat, et le fait de ne pas les respecter constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

2.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

2.10 Assurance de la qualité

Clause D5545C (2010-08-16) du *Guide des CCUA*, Systèmes de management de la qualité – Exigences (Assurance de la qualité Code C)

2.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2029 (2016-04-04) Conditions générales – biens ou services (faible valeur);
- c) Annexe A – Besoin – Détails des articles;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Critères d'évaluation technique
- f) Annexe D, Schémas de conception assistée par ordinateur
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

ANNEXE A – Besoin – Détails des articles

Livrables initiaux :

| Numéro d'article | Description | Unité de distribution | Quantité | Exigences relatives à la sécurité | Code d'assurance de la qualité |
|------------------|--|-----------------------|----------|-----------------------------------|--------------------------------|
| CAP1 | 1587049 CAP 1 | AE | 55 | NON | C |
| CAP2 | 1587058 CAP 2 Ens* 1587065 CAP 2 Couvercle 1587051 CAP 2 Dessus 1587050 CAP 2 Dessous | AE | 55 | NON | C |
| CAP3 | 1587059 CAP 3 Ens* 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587057 CAP 3 Mousse n° 5 | AE | 55 | NON | C |
| CAP4 | 1587060 CAP 4 Ens* 1587064 CAP 4 Couvercle 1587061 CAP 4 Mousse, base 1587062 CAP 4 Mousse, gauche 1587063 CAP 4 Mousse, droite | AE | 10 | NON | C |
| CAP5 | 1587066 CAP 5 Ens* 1587070 CAP 5 Couvercle 1587067 CAP 5 Mousse, base 1587068 CAP 5 Mousse, gauche 1587069 CAP 5 Mousse, droite | AE | 10 | NON | C |
| CAP6 | 1587071 CAP 6 Ens* 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587072 CAP 6 Mousse n° 5 | AE | 21 | NON | C |
| CAP7 | 1587073 CAP 7 Ens* 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587074 CAP 7 Mousse n° 5 | AE | 21 | NON | C |
| MCS | 1587075 MCS Ens* 1587076 MCS Couvercle 1587077 MCS Mousse n° 1 1587078 MCS Mousse n° 2 1587079 MCS Mousse n° 3 | AE | 21 | NON | C |

*Les schémas ens illustrent l'assemblage de composants, et des détails sont fournis dans les schémas référencés.

Livrables en option :

| Numéro d'article | Description | Unité de distribution | Quantité | Exigences relatives à la sécurité | Code d'assurance de la qualité |
|------------------|--|-----------------------|----------|-----------------------------------|--------------------------------|
| CAP1 | 1587049 CAP 1 | AE | 55 | NON | C |
| CAP2 | 1587058 CAP 2 Ens* 1587065 CAP 2 Couvercle 1587051 CAP 2 Dessus 1587050 CAP 2 Dessous | AE | 55 | NON | C |
| CAP3 | 1587059 CAP 3 Ens* 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587057 CAP 3 Mousse n° 5 | AE | 55 | NON | C |
| CAP4 | 1587060 CAP 4 Ens* 1587064 CAP 4 Couvercle 1587061 CAP 4 Mousse, base 1587062 CAP 4 Mousse, gauche 1587063 CAP 4 Mousse, droite | AE | 10 | NON | C |
| CAP5 | 1587066 CAP 5 Ens* 1587070 CAP 5 Couvercle 1587067 CAP 5 Mousse, base 1587068 CAP 5 Mousse, gauche 1587069 CAP 5 Mousse, droite | AE | 10 | NON | C |
| CAP6 | 1587071 CAP 6 Ens* 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587072 CAP 6 Mousse n° 5 | AE | 21 | NON | C |
| CAP7 | 1587073 CAP 7 Ens* 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587074 CAP 7 Mousse n° 5 | AE | 21 | NON | C |
| MCS | 1587075 MCS Ens* 1587076 MCS Couvercle 1587077 MCS Mousse n° 1 1587078 MCS Mousse n° 2 1587079 MCS Mousse n° 3 | AE | 21 | NON | C |

*Les schémas ens illustrent l'assemblage de composantes, et des détails sont fournis dans les schémas référencés.

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Livrables initiaux :

| Numéro d'article | Description | Quantité | Prix unitaire ferme | Total |
|------------------|---|----------|---------------------|-------|
| CAP1 | 1587049 CAP 1 | 55 | | |
| CAP2 | 1587058 CAP 2 Ens 1587065 CAP 2 Couvercle 1587051 CAP 2 Dessus 1587050 CAP 2 Dessous | 55 | | |
| CAP3 | 1587059 CAP 3 Ens 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587057 CAP 3 Mousse n° 5 | 55 | | |
| CAP4 | 1587060 CAP 4 Ens 1587064 CAP 4 Couvercle 1587061 CAP 4 Mousse, base 1587062 CAP 4 Mousse, gauche 1587063 CAP 4 Mousse, droite | 10 | | |
| CAP5 | 1587066 CAP 5 Ens 1587070 CAP 5 Couvercle 1587067 CAP 5 Mousse, base 1587068 CAP 5 Mousse, gauche 1587069 CAP 5 Mousse, droite | 10 | | |
| CAP6 | 1587071 CAP 6 Ens 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587072 CAP 6 Mousse n° 5 | 21 | | |
| CAP7 | 1587073 CAP 7 Ens 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587074 CAP 7 Mousse n° 5 | 21 | | |
| MCS | 1587075 MCS Ens 1587076 MCS Couvercle 1587077 MCS Mousse n° 1 1587078 MCS Mousse n° 2 1587079 MCS Mousse n° 3 | 21 | | |
| | | | SOUS-TOTAL | |
| | | | TVH | |
| | | | TOTAL | |

Livrables en option :

| Numéro d'article | Description | Quantité | Prix unitaire ferme | Total |
|-------------------------|---|-----------------|----------------------------|--------------|
| CAP1 | 1587049 CAP 1 | 55 | | |
| CAP2 | 1587058 CAP 2 Ens 1587065 CAP 2 Couvercle 1587051 CAP 2 Dessus 1587050 CAP 2 Dessous | 55 | | |
| CAP3 | 1587059 CAP 3 Ens 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587057 CAP 3 Mousse n° 5 | 55 | | |
| CAP4 | 1587060 CAP 4 Ens 1587064 CAP 4 Couvercle 1587061 CAP 4 Mousse, base 1587062 CAP 4 Mousse, gauche 1587063 CAP 4 Mousse, droite | 10 | | |
| CAP5 | 1587066 CAP 5 Ens 1587070 CAP 5 Couvercle 1587067 CAP 5 Mousse, base 1587068 CAP 5 Mousse, gauche 1587069 CAP 5 Mousse, droite | 10 | | |
| CAP6 | 1587071 CAP 6 Ens 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587072 CAP 6 Mousse n° 5 | 21 | | |
| CAP7 | 1587073 CAP 7 Ens 1587052 CAP 3 Couvercle 1587053 CAP 3 Mousse n° 1 1587054 CAP 3 Mousse n° 2 1587055 CAP 3 Mousse n° 3 1587056 CAP 3 Mousse n° 4 1587074 CAP 7 Mousse n° 5 | 21 | | |
| MCS | 1587075 MCS Ens 1587076 MCS Couvercle 1587077 MCS Mousse n° 1 1587078 MCS Mousse n° 2 1587079 MCS Mousse n° 3 | 21 | | |
| | | | SOUS-TOTAL | |
| | | | TVH | |
| | | | TOTAL | |

ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

1.0 MÉTHODE DE SÉLECTION

- a. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - i) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - ii) respecter tous les critères obligatoires.
- b. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (i) et (ii) seront déclarées non recevables.
- c. La soumission recevable comportant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

2.0 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Un prototype complet des CAP3 et MCS, comme indiqué à l'annexe A – Besoin – Détails des articles et conformément aux spécifications exactes fournies à l'annexe D – Schémas de conception assistée par ordinateur, doit être inclus dans l'offre et doit être livré à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale
BFC Uplands, Édifice 475
320 Paul Benoit Driveway
Ottawa (Ontario) K1V 1J1
Personne-ressource : Drew Monrad, 613-998-5287 ou Peter Clappision, 613-945-5707

Les prototypes de CAP3 et MCS doivent être reçus au plus tard à 14 h HAE le 08 novembre 2016, mais au plus tôt trois jours ouvrables avant la date de clôture de la DP.

Au cas où les prototypes seraient endommagés lors de leur envoi au MDN avant l'essai de réception, le Canada permettra au fournisseur de remplacer tout élément endommagé à raison d'un article pour un article.

3.0 CRITÈRES D'ÉVALUATION

| Critère | Exigence obligatoire | Satisfait/non satisfait | Renvoi |
|----------------|--|--------------------------------|---------------|
| O1 | Il doit s'agir de mousse noire réticulée de polyuréthane, légère et à faible densité LD45. | | |
| O2 | Les couches doivent être liées ensemble au bord de toutes les surfaces à l'aide d'adhésif en aérosol 3M 4693 sur toutes les surfaces de contact conformément aux instructions du fabricant. | | |
| O3 | Toutes les couches liées doivent respecter les spécifications suivantes : 1. être alignées avec tous bords liés; 2. ne pas présenter d'espace entre les couches; 3. être collées au bord de toutes les surfaces; 4. ne pas pouvoir être séparées; 5. être conformes aux tolérances du schéma. | | |
| O4 | Il doit s'agir d'une coupe de précision contrôlée numériquement avec des tolérances conformes aux spécifications exactes décrites dans les dessins CAO. | | |
| O5 | Tous les coussins en mousse doivent être sous vide et ne doivent pas laisser de particules ou de débris sur l'équipement placé dans les coussins en mousse. | | |

4.0 ÉVALUATION DU PROTOTYPE

L'équipe d'évaluation technique sera composée d'au moins trois personnes, dont un représentant de l'approvisionnement du MDN qui évaluera les prototypes du soumissionnaire en fonction des critères d'évaluation obligatoires.

L'évaluation de chaque critère d'évaluation obligatoire sera réalisée comme décrite dans le tableau ci-dessous :

| Critère | Exigence obligatoire | Satisfait /non satisfait | Méthode d'évaluation |
|-----------|--|--------------------------|---|
| O1 | Il doit s'agir de mousse noire réticulée de polyuréthane, légère et à faible densité LD45. | | Sera évalué au moyen d'une inspection visuelle du matériau. |
| O2 | Les couches doivent être liées ensemble au bord de toutes les surfaces à l'aide d'adhésif en aérosol 3M 4693 sur toutes les surfaces de contact conformément aux instructions du fabricant. | | Sera évalué au moyen d'une inspection visuelle et d'une inspection physique du matériau. Au cours de l'inspection physique, l'équipe d'évaluation technique touchera les bords de toutes les couches liées pour s'assurer que l'adhésif en aérosol a bien été appliqué sur le bord de toutes les surfaces de contact. |
| O3 | Toutes les couches liées doivent respecter les spécifications suivantes : 1. être alignées avec tous bords liés; 2. ne pas présenter d'espace entre les couches; 3. être collées au bord de toutes les surfaces; 4. ne pas pouvoir être séparées; 5. être conformes aux tolérances du schéma. | | Sera évalué au moyen d'une inspection visuelle et d'une inspection physique du matériau. Au cours de l'inspection physique, l'équipe d'évaluation technique touchera les bords de toutes les couches liées pour s'assurer que l'adhésif en aérosol a bien été appliqué sur le bord de toutes les surfaces de toutes les surfaces de contact, que les couches sont bien alignées et qu'il n'y a pas d'espace entre les couches. L'inspection physique permettra également de vérifier que les couches liées ne peuvent pas être séparées en utilisant un niveau normal de force. |
| O4 | Il doit s'agir d'une coupe de précision contrôlée numériquement (CNC) avec des tolérances conformes aux spécifications exactes décrites dans les dessins CAO. | | Sera évalué au moyen d'une inspection visuelle et d'une inspection physique du matériau. L'équipement sera placé dans les coussins en mousse pour vérifier que les spécifications exactes décrites dans les dessins CAO ont été respectées. |
| O5 | Tous les coussins en mousse doivent être sous vide et ne doivent pas laisser de particules ou de débris sur l'équipement placé dans les coussins en mousse. | | Sera évalué au moyen d'une inspection visuelle et physique du matériau. L'équipement sera placé dans les coussins en mousse et une simulation de transport sera réalisée. L'équipe d'évaluation technique inspectera ensuite l'équipement pour s'assurer qu'aucune particule et qu'aucun débris n'a été transféré des coussins en mousse à l'équipement. |

N° de l'invitation –Solicitation No.

W8474-17-NF18

N° de réf. du client – Client Ref. No.

W8474-17-NF18

N° de la modif –Amd. No.

N° du dossier – File No.
W8474-17-NF18

Id de l'acheteur –Buyer ID

0180

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D – SCHÉMAS DE CONCEPTION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

FOURNIS DANS LES PIÈCES JOINTES PDF DISTINCTES 1-31